



L'Association des Psychologues du Travail et des Organisations
organise un débat-bouffe sur le thème

**Les psychologues du travail et des organisations
peuvent-ils désobéir ?**

Ou

**Quelles sont les spécificités de la déontologie en
psychologie du travail et des organisations ?**

Animé par

M Pierre Nederlandt

Titre

et

M Claude Lemoine

Président de l'Association Internationale de Psychologie du Travail et des
organisations de Langue Française (AIPTLF)

le jeudi 13 décembre 2001 à 18h30 heures

**au restaurant « La maison »
Campus de la Plaine (U.L.B.) - Accès n° 4
Boulevard du Triomphe
1050 Bruxelles**

Bulletin d'inscription à renvoyer Av. Seghers, 87 – 1081 Bruxelles / ou à faxer : 02.650.33.39
/ ou à mailer Apto@advalvas.be

Nom, Prénom :

Société :

Adresse :

.....

Participera au repas-bouffe du 13 décembre 2001

Participation aux frais : 1500 Fb ou 37,18 / pour les membres de l'APTO
1500 Fb ou 37,18 / pour les non-membres + règlement de
la cotisation 2002

Paiement au compte : 068 – 2320105 – 86

Le principe du débat-bouffe

Le principe du débat-bouffe est d'aborder, de réfléchir à une problématique de la psychologie du travail et des organisations (débat) sur un mode convivial (bouffe)

C'est également l'occasion de nous retrouver entre membres (bouffe) sous le prétexte d'une réflexion concernant une problématique de la psychologie du travail et des organisations (débat)

C'est selon...

En pratique

Pendant l'apéritif, un ou des conférenciers nous mettent l'eau à la bouche avec de courtes interventions relatives au thème de la soirée. Pendant le repas, chaque table est présidée par un conférencier ou une personne impliquée par la problématique. Il ne nous reste plus qu'à discuter et à manger.

Pour qui

Les débats-bouffe sont en priorité destinés aux membres ou, le cas échéant, aux futurs membres. En tout état de cause, le nombre de participants est limité à une trentaine de personnes. La priorité sera donnée aux premiers membres ayant acquitté les frais de la soirée.

Le menu

Surprise surprise...

La problématique de la soirée

La déontologie ou existe-t-il des spécificités à la déontologie en psychologie du travail et des organisations ?

En première analyse, les psychologues ne sont pas démunis de références pour ce qui concerne la déontologie. Notre texte de base est accessible à tous sur le site de la fédération.

<http://www.bfp-fbp.be/BfpFR/deontol.htm>

Cependant, à l'analyse de nos pratiques (ou à l'analyse de celles de collègues...) nous sommes régulièrement amenés à nous questionner sur la nécessité qu'il y a à accommoder nos relations avec les Textes...

Par ailleurs, les contextes dans lesquels nous sommes amenés à intervenir peuvent nous contraindre ou tenter de nous contraindre à des pratiques qui peuvent nous sembler limites. Quelles doivent être nos attitudes ?

Les invités

Pierre Nederlandt est l'un des pères fondateurs du code de déontologie de la Fédération Belge des Psychologues.

Claude Lemoine est Président de l'AIPTLF, professeur de psychologie du travail à l'Université de Lille, il a consacré une part importante de sa recherche à la problématique de la déontologie.